

## Résolutions politiques adoptées par la 6<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la CME

L'Assemblée mondiale 2018 a examiné sept motions politiques supplémentaires à débattre et à adopter.  
Les résolutions approuvées figurent dans ce livret :

**Résolution** sur les « actualisations du cadre politique de la CME » pour combler les lacunes ou incohérences actuelles de la politique de la CME.

**Résolution** sur un enseignement supérieur gratuit et la décolonisation du programme

**Résolution** sur le renforcement des liens entre les syndicats d'enseignants et les ONG : Mesures en vue du renouvellement de notre mouvement

**Résolution** sur la modification de la résolution politique de 2015 : « Actualisations du cadre politique de la CME »

**Résolution** sur la modification de la résolution politique de 2015 : « Protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés »

**Résolution** sur la censure pour les enseignants

**Résolution** sur la représentation des organisations internationales et régionales dirigées par des jeunes au conseil d'administration de la CME

## Résolution A de 2018 : Actualisation du cadre politique de la CME

### Contexte

Près de 20 ans après sa fondation, la Campagne mondiale pour l'éducation continue de se renforcer et se diversifier. C'est le plus grand mouvement de la société civile qui travaille à la réalisation du droit humain à l'éducation.

La CME a basé ses réussites sur le travail coordonné de ses membres, qui à son tour est basé sur l'architecture d'un cadre politique cohérent et progressif. Ce cadre est le résultat de discussions et est régulièrement renouvelé, l'Assemblée mondiale étant l'espace de débat le plus important. Ainsi, l'Assemblée mondiale 2018 est l'occasion d'actualiser les résolutions politiques, de façon à ce que le mouvement puisse répondre aux demandes du moment.

Les membres de la CME ont la possibilité de présenter des motions de politique, en fonction de leur longue expérience dans le domaine et de leurs propres évaluations par rapport à l'environnement politique régional et mondial.

### Introduction

La CME est un mouvement divers en lui-même mais s'efforce de veiller à ce que tous les membres aux niveaux national, régional et international soient également représentatifs. La CME réunit un large panel d'organisations présentes dans 100 pays, notamment des organisations dirigées par des jeunes, des ONG, des ONGI, des syndicats d'enseignants et des réseaux pour les droits de l'enfant, entre autres.

Cette configuration diverse fait de la CME un mouvement solide et influent, tout en conservant suffisamment de souplesse pour s'adapter au contexte politique de plusieurs réalités nationales et régionales.

L'adoption récente du Programme de développement durable à l'horizon 2030 oblige la CME à repenser son cadre politique qui, avec un nouveau plan stratégique 2019-2022, doit renforcer l'impact recherché par notre mouvement.

## 1. Éducation transformatrice

### La CME note et reconnaît ses résolutions précédentes :

- 2004, Résolution 1 : Éducation de qualité
- 2004, Résolution 5 : Statut des enseignants et pénurie d'enseignants
- 2008, Résolution A : Qualité de l'éducation
- 2008, Résolution N : Rôle stratégique des éducateurs
- 2008, Résolution O : VIH et éducation
- 2008, Résolution Q : Sécurité des écoles
- 2008, Résolution X : Éducation et développement
- 2008, Résolution Y : Éducation aux droits humains

- 2011, Résolution 1 : Financement public et appropriation démocratique pour une éducation publique disponible, accessible, acceptable et adaptable
- 2011, Résolution 7 : Éducateurs : clé d'une éducation de qualité
- 2011, Résolution 14 : Apprentissage équitable : une éducation de qualité pour tous
- 2015, Résolution 1, Qualité
- 2015, Résolution 6, Gouvernance

**La CME reconnaît que :**

1. « Éducation de qualité » est une catégorie contestée, qui s'est transformée peu à peu. Il s'agit d'un concept construit historiquement, qui répond à différentes situations politiques, sociales, culturelles et économiques. Le concept de qualité est abordé dans différents instruments politiques et normatifs, mais la CME adhère à celui basé sur le cadre des droits de l'homme, tel qu'élaboré par les organes conventionnels des droits de l'homme, notamment le Comité des droits de l'enfant et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels<sup>1</sup> ainsi que le cadre de l'ODD4 Éducation 2030
2. La CME pense que l'éducation est un catalyseur de changement. Ceci signifie une éducation visant à remettre en question les relations de pouvoir inégales, les structures sociales injustes, le modèle de production et de consommation nocif pour l'environnement et qui voit la connaissance comme moyen d'élargir les libertés individuelles et collectives, les possibilités de jouir de leurs droits et de contribuer à des sociétés démocratiques et socialement, économiquement et écologiquement justes.
3. L'idée d'une éducation transformatrice conteste les approches de l'éducation qui, plutôt que de viser l'élargissement des capacités et des libertés des personnes, réduit l'objectif de l'éducation à l'acquisition de compétences de travailleurs. Le concept d'éducation transformatrice remet en question les systèmes d'éducation qui préparent les gens à une vie entière de travail et de consommation, mais qui négligent le rôle de l'éducation dans l'élargissement des droits communautaires, des libertés individuelles et de la citoyenneté.
4. Le pouvoir de la transformation est la principale caractéristique d'une vision de la qualité de l'éducation basée sur les droits de l'homme. Ceci implique l'autonomisation, la libération, la décolonisation, notamment le programme dans de nombreux contextes, et la recherche d'identité comme éléments qui définissent le raisonnement critique, la construction de l'apprentissage et la défense de la dignité intrinsèque de la vie.

**La CME décide d'appeler les États à prendre les mesures suivantes :**

- a. Prendre des mesures pour que les systèmes d'éducation soient conçus en vue de transformer les environnements sociaux, familiaux, économiques et culturels, en veillant à ce que les gens puissent apprendre, connaître et s'approprier les droits de l'homme comme mode de vie, en les reconnaissant comme indivisibles, interconnectés et interreliés.

---

<sup>1</sup>Ainsi que par exemple CEDAW et CRPD

- b. Mettre en œuvre des initiatives de recherche innovantes sur la façon de présenter l'éducation transformatrice dans les pratiques quotidiennes d'enseignement et d'apprentissage, en se concentrant sur les années de la petite enfance, les enfants ayant un handicap et les personnes vivant en situation d'urgence, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur des pays.
- c. Répondre aux besoins et aux droits des enseignants comme conditions préalables à l'offre d'une éducation transformatrice à tous les élèves, en apportant la formation professionnelle dont ils ont besoin pour ce faire.
- d. Mettre en œuvre les réformes nécessaires pour veiller à ce que l'ensemble du système éducatif soit adapté à la réalisation des objectifs de l'éducation tels qu'énoncés dans la loi internationale sur les droits de l'homme et l'ODD4/le cadre Éducation 2030.

## 2. Égalité des sexes

### La CME note et reconnaît ses résolutions précédentes :

- 2004, Résolution 3 : VIH/SIDA et éducation
- 2004, Résolution 4 : Travail des enfants et éducation
- 2004, Résolution 12 : Non respect de l'échéance de 2005 concernant la parité
- 2008, Résolution B : Enfants difficiles à toucher
- 2008, Résolution S : Éducation et enfants handicapés
- 2008, Résolution T : Égalité des sexes dans l'éducation
- 2008, Résolution W : Diversité et relations interculturelles
- 2011, Résolution 4 : Renforcement de l'engagement en matière d'éducation des filles et d'alphabétisation des femmes
- 2011, Résolution 9 : Droit à l'éducation des enfants et des jeunes handicapés – adaptabilité
- 2011, Résolution 14 : Apprentissage équitable : une éducation de qualité pour tous
- 2015, Résolution 2, Inégalité et discrimination dans l'éducation
- 2015, Résolution 3, Éducation et apprentissage tout au long de la vie

### La CME reconnaît que :

1. L'égalité des sexes est un droit humain et une condition préalable à la réalisation d'objectifs sociaux, politiques et de développement économique plus larges, tel qu'énoncé dans le Programme de développement durable.
2. La loi sur les droits de l'homme invite tous les États à défendre les droits de toutes les femmes et les filles, notamment en situation d'urgence, et à veiller à ce que les stratégies et politiques contribuent à des sociétés équitables en matière de genre. La recommandation générale 36 de CEDAW développe les droits des filles et des femmes à l'éducation.
3. L'éducation peut jouer un rôle clé dans la remise en question des normes et des stéréotypes sexistes néfastes et dans la transformation des sociétés patriarcales en sociétés qui valorisent l'égalité et

l'inclusion. Cependant, ceci nécessite une approche à l'échelle du système, reconnaissant qu'aucune politique ni initiative seule ne permettra une éducation transformatrice en matière de genre.

4. Les organisations de la société civile ont la possibilité de renforcer le plaidoyer et l'action au niveau local, régional et international afin de faire progresser les engagements mondiaux en matière d'égalité des sexes dans l'éducation, comme composante de base des droits de l'homme dans la vie publique et privée.

**Par conséquent, l'Assemblée mondiale appelle la CME et ses membres à :**

1. Intégrer entièrement l'égalité des sexes dans ses cadres politiques, ses processus de planification et son engagement politique.
2. Respecter la parité dans la composition de son personnel, ses organes et ses groupes de travail.
3. Élaborer une stratégie en matière de genre, notamment un cadre de surveillance et d'évaluation, avec un objectif clair sur la création d'alliances avec les syndicats d'enseignants, les femmes et les organisations LGBTQ, les jeunes militantes femmes, les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur des pays et d'autres qui vivent en situation d'urgence, afin d'entamer un dialogue essentiel visant à renforcer la volonté politique sur l'éducation transformatrice en matière de genre.

**La CME décide d'appeler les États à prendre les mesures suivantes :**

- a. Veiller à ce que les plans sectoriels, les politiques et les budgets de l'éducation soient favorables à l'égalité des sexes, en prenant en compte une analyse complète des obstacles à caractère sexuel auxquels sont confrontés les filles et les garçons pour bénéficier d'une éducation publique de qualité, gratuite et inclusive ; et que les représentants de la société civile de l'éducation entament un dialogue avec d'autres ministères, comme ceux en charge de l'égalité des sexes et de la santé.
- b. Intégrer l'égalité des sexes à la formation initiale des enseignants et au perfectionnement professionnel en cours d'emploi.
- c. Plaider pour des examens de l'égalité des sexes et pour la mise en œuvre de programmes et de manuels inclusifs le cas échéant.
- d. Entamer un dialogue politique sur le financement équitable de l'éducation en matière de genre : le financement et la budgétisation de l'éducation doivent être favorables à l'égalité des sexes/sources de transformation à tout moment, notamment dans des situations de conflit et d'urgence climatique.
- e. Mobiliser des connaissances et défendre la mise en œuvre de politiques et de programmes qui éliminent la violence sexiste en milieu scolaire.
- f. Mobiliser des connaissances et entamer des discussions avec les communautés, les familles et les adolescents au sujet des politiques et des règles qui empêchent les filles ou les garçons d'apprendre ou d'accéder à l'éducation.
- g. Identifier les questions négligées liées à l'égalité des sexes dans l'éducation et le financement de l'éducation pour diriger les efforts de plaidoyer politique, selon les contextes nationaux et

régionaux (p. ex., l'accès à l'enseignement secondaire pour les personnes vivant en situation d'urgence, SDSR, LGBTQ, etc.)

h. Assurer l'accès à une éducation sexuelle de bonne qualité qui permet de faire des choix.

### 3. Justice fiscale

#### La CME note et reconnaît ses résolutions précédentes :

- 2004, Résolution 2 : Financement de l'éducation, coup de projection sur l'initiative FTI
- 2004, Résolution 9 : Privatisation de l'éducation
- 2004, Résolution 10 : Rôles relatifs du gouvernement et de la société civile par rapport à l'éducation primaire et la formation non formelle des adultes
- 2004, Résolution 11 : Frais d'utilisation et coûts
- 2008, Résolution E : Fonds Monétaire International
- 2008, Résolution F : Abolition des frais d'utilisation
- 2008, Résolution H : Financement externe de l'éducation pour tous et initiative de financement accéléré de l'EPT
- 2008, Résolution L : Partenariats public-privé
- 2008, Résolution P : Le financement de l'éducation dans les pays touchés par des conflits et les états fragiles
- 2008, Résolution V : Financement d'une éducation de qualité
- 2011, Résolution 1 : Financement public et appropriation démocratique pour une éducation publique disponible, accessible, acceptable et adaptable
- 2011, Résolution 8 : Engagement de la communauté internationale à coopérer pour le droit à l'éducation
- 2015, Résolution 4, Le rôle de l'état par rapport aux acteurs et prestataires privés dans l'éducation
- 2015, Résolution 5, Financement de l'éducation

#### La CME reconnaît que :

1. L'éducation est un élément central de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et du programme Éducation 2030, c'est pourquoi un changement radical du financement de l'éducation est nécessaire pour réaliser une éducation de qualité gratuite, inclusive et accessible pour tous d'ici 2030. Le manque d'attribution de ressources suffisantes à l'ODD4 par les gouvernements a fait augmenter la privatisation dans certains pays, avec des rapports indiquant que des acteurs lucratifs tiraient profit des manques de prestation public et affaiblissant la responsabilité de l'État en tant que détenteur d'obligations pour le Programme 2030.
2. Les cadres juridique et politique indiquent que les gouvernements doivent assurer la transparence des budgets et le suivi indépendant des fonds, notamment avec l'implication de la société civile.
3. La principale obligation du financement de l'éducation revient aux gouvernements, ceux-ci doivent donc collecter au moins 20 % du PIB en impôts, puis consacrer au moins 20 % des recettes à

l'éducation. Dans de nombreux pays, le manque d'impôts adéquats et justes priverait les états des ressources nécessaires pour offrir une éducation publique de qualité et gratuite ; ainsi, les gouvernements doivent éviter activement les modèles institutionnels qui alimentent l'évasion fiscale et doivent concevoir des systèmes fiscaux qui contrecarrent les abus fiscaux.

4. Les mécanismes de dette se sont révélés agressifs pour les systèmes d'éducation dans les pays en voie de développement, étant donné qu'ils n'offrent pas de source de financement prévisible et durable à long terme ; il faut donc contrecarrer toute initiative qui favorise l'endettement des pays à revenus faibles et moyens comme moyens de financer l'éducation.
5. Dans les contextes d'urgence, les états ont tendance à se reposer sur l'aide humanitaire pour financer l'éducation, ainsi en plus du financement national, il est obligatoire de promouvoir l'application de la norme internationale de 15 % de part minimale des fonds collectés par les plans d'action humanitaires.

**La CME décide d'appeler les États à prendre les mesures suivantes :**

- a. Consacrer au moins 20 % des budgets nationaux, ou au moins 6 % du PIB, au secteur de l'éducation, et veiller à ce que 3 à 5 % soient utilisés pour le logement des élèves handicapés en premier.
- b. Attribuer des ressources financières pour assurer le droit à l'éducation dans les situations d'urgence et prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la norme internationale de 15 % de part minimale des fonds collectés par les plans d'action humanitaires.
- c. Optimiser les recettes disponibles pour investir dans l'éducation et résoudre l'inégalité grâce à des systèmes d'imposition progressifs et étendus, à la révision des accords fiscaux et de redevances dans le secteur des ressources naturelles, à la réparation des failles qui permettent l'évitement et l'évasion fiscale par le secteur privé et le développement d'autres formes d'imposition progressive sur la richesse, les biens, les terres, le commerce et les taxes.
- d. Faire des rapports réguliers et transparents des budgets et des dépenses en éducation, en permettant aux communautés et à la société civile de voir ce pour quoi l'argent public est dépensé.
- e. Donner un rôle officiel aux organisations de la société civile dans les processus de planification et de budgétisation ouverts aux niveaux national et sous-national.
- f. Accepter et soutenir un organe démocratique intergouvernemental doté des ressources nécessaires et pouvant définir et appliquer des règles fiscales mondiales.
- g. Trouver des moyens en urgence d'imposer les importantes recettes placées dans les paradis fiscaux, par exemple grâce à un impôt mondial sur la richesse – et développer d'autres formes d'imposition mondiale telles qu'une taxe sur les transactions financières.
- h. Un appel à la CME pour travailler davantage sur la promotion d'impôts adéquats et justes et pour collaborer avec ses alliés.

#### **4. Renouvellement du mouvement**

**La CME note et reconnaît ses résolutions précédentes :**

- 2004, Résolution 8 : La participation sociale comme droit et pilier de la transformation
- 2004, Résolution 10 : Rôles relatifs du gouvernement et de la société civile par rapport à l'éducation primaire et la formation non formelle des adultes
- 2008, Résolution K : Fonds national de la société civile pour l'éducation
- 2011, Résolution 4 : Renforcement de l'engagement concret de la CME en matière d'éducation des filles et d'alphabétisation des femmes
- 2011, Résolution 10 : Améliorer l'engagement de la société civile par rapport au partenariat Éducation pour tous – Initiative de financement accéléré
- 2011, Résolution 12 : Pour une culture institutionnelle démocratique et participatoire de la CME
- 2011, Résolution 16 : Le portugais doit être adopté comme cinquième langue officielle de la CME
- 2015, Résolution C : Participation des enfants et des jeunes dans la CME
- 2015, Résolution D : Renommer la semaine mondiale d'action en Semaine mondiale d'éducation

**La CME reconnaît que :**

1. Le travail et la contribution des organisations de la société civile sont reconnus et valorisés dans un certain nombre d'instruments des droits de l'homme, depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies en 1945 ; le large panel de voix rassemblées dans les mouvements de la société civile est donc une source obligatoire de consultation et un moyen prisé de créer un consensus.
2. Les mouvements de la société civile jouent un rôle essentiel dans la construction de structures démocratiques au sein des sociétés, ainsi que dans la mobilisation politique et sociale pour le soutien et la promotion des cultures des droits de l'homme.
3. Plutôt qu'une expression unilatérale, les mouvements de la société civile comprennent une large gamme de voix individuelles, de besoins et de demandes auxquels les gouvernements locaux et nationaux et les organisations multilatérales doivent répondre de façon adéquate.
4. Les scénarios politiques et sociaux en pleine évolution ont également produit des changements à tous les niveaux de fonctionnement des organisations de la société civile. Le militantisme des jeunes, le renforcement des organisations féministes et des mouvements LGBTQ et la participation des organisations de personnes handicapées et des migrants illustrent la façon dont la croisée de différents secteurs peut produire des résultats importants dans la lutte pour le droit à l'éducation.
5. Notre monde en pleine évolution exige des réponses innovantes de la société civile, en particulier dans le domaine de l'éducation, pour demander des comptes aux états qui abandonnent de plus en plus leurs obligations et engager de nouveaux acteurs dans les mouvements.
6. Le pouvoir grandissant des intérêts commerciaux, la privatisation des services sociaux et l'affaiblissement de la coopération internationale sont des obstacles à la réalisation du droit à l'éducation et exigent des mouvements de la société civile encore plus forts. Mais ces mêmes forces mènent à un rétrécissement de l'espace politique et social, parfois remettant directement en question la légitimité et les capacités des organisations de la société civile.

**L'Assemblée mondiale appelle la CME à :**

Tirer parti de sa longue expérience pour renouveler le mouvement plus large de la société civile sur l'éducation, grâce à :

- a. L'intégration de nouveaux acteurs de la société civile aux niveaux national, régional et mondial, en sensibilisant des organismes de développement, des organisations dirigées par des jeunes, des organisations de personnes handicapées et d'intégration du handicap, des organisations représentant des personnes d'orientation sexuelle différente, des militants de l'environnement, des chefs de communauté, des étudiants, des conférenciers et des professeurs.
- b. Le renforcement des mécanismes de participation efficace et démocratique au sein de notre mouvement, avec une représentation juste et équilibrée de toutes les composantes des membres.
- c. L'approfondissement de l'interaction entre les membres de la CME à tous les niveaux, en élaborant un secrétariat plus connecté et réactif à l'entière diversité des membres de la CME.
- d. La réalisation de nouvelles activités ou de nouveaux projets transdisciplinaires, pour que la CME puisse s'engager avec des mouvements ou des organisations axés sur différents domaines associés ainsi que d'autres ministères (développement de la petite enfance, eau/assainissement/hygiène, protection sociale, santé, travail, culture, justice fiscale, etc).
- e. La mise en œuvre axée sur les objectifs des mesures dans les domaines non-conventionnels pour la CME, tels que la justiciabilité du droit à l'éducation (avant les organes internationaux ou régionaux), les mécanismes d'atténuation stratégique et de plainte officielle.
- f. Le développement des opérations dans les pays développés, ainsi le droit à l'éducation des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes LGBTQ et des personnes handicapées est également protégé.
- g. L'assurance d'augmenter la mobilisation des ressources pour assurer des ressources adéquates et diverses permettant l'indépendance financière et la durabilité.

## Résolution 2018 sur l'enseignement supérieur gratuit et la décolonisation du programme

### Contexte

Le mouvement de la Campagne mondiale pour l'éducation s'est principalement axé sur l'éducation de base et a fait peu pour faire progresser l'argument d'un investissement plus important ou d'une attention plus grande pour l'enseignement supérieur. Ceci n'est pas surprenant, car la CME s'est initialement mobilisée en 1999 autour du cadre de l'Éducation pour tous, axé sur les pays en voie de développement et ne comprenant pas d'objectif associé à l'enseignement supérieur. Mais avec l'adoption de l'ODD4 en 2015, les temps ont changé et la CME doit également évoluer. L'ODD4 est un programme universel et la cible 4.3 est explicite : « *D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient **tous accès dans des conditions d'égalité** à un enseignement technique, professionnel ou **tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.*** » Ceci est renforcé par la cible 4.5 « ***assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle*** ».

Les étudiants sont souvent les premiers à s'exprimer lorsque le développement social stagne ou que l'état ne respecte pas les droits humains de base. Ainsi, ils remplissent un rôle important de défenseurs des droits humains, au niveau national et mondial. Au cours de ces dernières années, nous avons vu une extraordinaire **mobilisation des mouvements étudiants dans le monde entier**, initialement catalysée par diverses questions. Ces mouvements comprennent Fees Must Fall et Rhodes Must Fall en Afrique du Sud, qui ont trouvé un écho important au Royaume-Uni ; les manifestations étudiantes au Chili contre la privatisation et les profits de l'enseignement supérieur ; les occupations des étudiants brésiliens contre les modifications constitutionnelles qui devaient limiter les dépenses en éducation ; les manifestations des étudiants en Inde contre la discrimination et le fondamentalisme hindou ; les manifestations au Bangladesh contre l'imposition de la TVA sur les frais de scolarité ; les manifestations d'étudiants au Nicaragua et au Honduras ; les manifestations au Kenya contre la brutalité policière à la suite de manifestations d'étudiants pacifiques ; et les manifestations d'étudiants en Grèce contre les coupes budgétaires massives imposées par la CE et le FMI, menant à la privatisation et la marchandisation de l'enseignement. Ces mouvements, ainsi que de nombreux autres, marquent une nouvelle ère du militantisme étudiant, qui utilise des formes créatives de manifestations, de sit-ins et d'occupations, souvent organisés à l'aide des réseaux sociaux de façons innovantes. Il s'est souvent agi de mouvements de courte durée mais très puissants, influençant le discours national, parfois menant à des changements de politique et souvent à l'origine d'une réponse brutale. La pression sur l'expression des étudiants par les acteurs étatiques, non étatiques et universitaires comprend de violentes attaques, des emprisonnements, des poursuites et des expulsions.

Un **programme partagé** fondamental a été promu par presque tous ces mouvements, indiquant que le fait que les étudiants doivent payer pour accéder à un enseignement supérieur et avancé a un impact important sur l'équité - et les gagnants sont l'élite économique. Par conséquent, les apprenants défavorisés font face à une limite claire à leur réalisation du droit à l'éducation. De plus, la plupart des mouvements sont basés sur la résistance à la privatisation et la marchandisation de l'enseignement supérieur et avancé, ce qui exacerbe la facturation de frais. L'Internationale de l'Éducation démontre comment l'OMC représente une menace particulière à cet égard, car les négociations commerciales internationales cherchent à écarter l'idée de l'éducation comme un bien public et poussent à « recadrer l'éducation et la traiter comme un secteur de service marchand ouvert aux investisseurs ».

Dans ses débuts, la CME était en première ligne des mouvements pour la **suppression des frais de scolarité** pour l'éducation de base – et a réussi de nombreuses percées – mais le mouvement ne s'est jamais attaqué aux frais de l'enseignement supérieur et avancé et dans certains cas, a suggéré que les gouvernements devaient retirer des fonds de l'enseignement supérieur pour investir davantage dans l'éducation de base, comme mesure de redistribution. Faire jouer un niveau d'éducation contre un autre est contre-productif. Le droit international des droits de l'homme appelle explicitement à la réalisation progressive du droit à une éducation gratuite à tous les niveaux. Dans ces dernières années, nous avons vu l'abandon progressif de cet engagement, avec l'introduction de frais de scolarité de l'enseignement supérieur et avancé, jusqu'alors inexistantes. La CME doit maintenant appuyer le mouvement pour la réalisation progressive de l'éducation secondaire et supérieure gratuite, en exposant les conséquences inévitablement discriminantes des systèmes qui dépendent de l'imposition de frais. La CME doit soutenir le mouvement en montrant que les frais de scolarité peuvent être supprimés et l'accès amélioré tout en maintenant la qualité – en associant cet élément à son programme plus large sur le financement durable de l'éducation (en agissant sur l'extension d'une fiscalité équitable, la réduction de la dette et l'élimination de l'austérité néolibérale).

Les récents mouvements étudiants ont également mis de nouvelles questions à l'ordre du jour mondial de l'éducation auxquelles la CME doit réagir, plus particulièrement concernant la **décolonisation du programme**. L'éducation est un instrument essentiel d'émancipation, mais au cours de l'histoire, elle a été utilisée comme outil d'oppression. Les pouvoirs coloniaux ont utilisé l'éducation pour dominer les autres en imposant leur langue, leur culture et leurs idées du monde comme le seul mode de vie légitime. Encore aujourd'hui, certaines hypothèses et certains rapports de pouvoir sont biaisés dans le milieu universitaire. La décolonisation est un terme qui peut être interprété de différentes façons. Le terme décolonisation est souvent utilisé pour décrire les processus de libération dans des pays exposés au colonialisme politique et économique. Cependant, il peut également faire référence à un processus qui décolonise l'état d'esprit des personnes, là où des normes et façons de penser établies sont remises en question. La décolonisation de l'enseignement supérieur signifie identifier la façon dont les processus coloniaux élargis ont créé des structures répressives et biaisées qui affectent ce qui est reconnu comme le savoir, ce qui est enseigné et par qui. Les processus coloniaux élargis ont aidé à façonner la domination historique de l'occident et ont contribué à resserrer la production de connaissances et notre compréhension du monde.

Historiquement, l'éducation a été un instrument important de l'affaiblissement ou l'éradication de la langue, de la culture et de la vision du monde des peuples autochtones. L'assimilation régie par l'état qu'a la politique grâce au système d'éducation a des conséquences désastreuses pour la vie et le développement sociétal des peuples autochtones. Les peuples autochtones ont critiqué à de nombreuses reprises les études dont ils ont fait l'objet, en montrant leur absence de neutralité ou d'objectivité. Dans de nombreux cas, ces études n'ont pas été perçues comme étant pertinentes par rapport aux questions auxquelles ils sont confrontés. De plus, une grande partie de ces études est caractérisée par une posture coloniale (par ex., pour légitimer l'oppression en utilisant la biologie pour soutenir la notion de races différentes).

Le manque de reconnaissance des établissements d'enseignement supérieur qui remettent en question l'autorité du savoir occidentale établie est, en pratique, une continuation de la discrimination des temps coloniaux. Le droit des peuples autochtones à l'éducation est conforme au cadre juridique international, comme la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les programmes des établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier s'inscrivent encore dans une perspective très occidentale et sont liés à une littérature universitaire qui manque de diversité et qui n'a jamais vraiment remis en question l'état d'esprit colonial (en dehors des cours spécialisés sur les études post-coloniales). Par exemple, entre 2008 et 2017, moins de 3 % des 947 articles de fonds de quatre revues sur le genre et la politique publiés dans l'hémisphère Nord ont été écrits par des universitaires basés dans l'hémisphère Sud.[3] Cette hégémonie de la production de connaissance occidentale est perpétuée par une charge d'enseignement excessive sur les universitaires et un manque de ressources pour les recherches originales dans les universités de l'hémisphère Sud, ce qui signifie que les idéologies fondamentales concernant l'économie, la race, le genre et la sexualité ne sont toujours pas remises en cause. L'appel à décoloniser les établissements d'enseignement supérieur résonne avec le travail de Paulo Freire[4] qui a observé que les systèmes d'éducation traditionnels servent à domestiquer et reproduire les inégalités et les injustices existantes, en réduisant l'éducation à une forme d'opération bancaire.

C'est un choix politique actif qui doit être contesté avec une vision claire de l'éducation qui libère et qui contribue à la transformation de la société. Si l'éducation doit être un outil de libération, l'enseignement doit être basé sur la propre situation et expérience des étudiants. Les conditions, les langues, la culture et la compréhension du monde locales doivent être prises en compte dans l'enseignement supérieur. Vous risquez sinon de reproduire les stéréotypes, les structures injustes et, comme les établissements d'enseignement de l'ère coloniale, favoriser une certaine compréhension du savoir par rapport à d'autres. Les jeunes et les étudiants sont des acteurs importants pour la création d'un développement social positif ; il faut cependant pour cela que leur éducation facilite le raisonnement critique et indépendant. Ceci nécessite de passer du monologue d'un enseignant je-sais-tout à un processus de dialogue entre enseignants et apprenants, orienté vers la remise en question active du pouvoir et la construction de connaissances alternatives. Cela nécessite un programme radicalement plus adapté à un monde en pleine évolution de façon à ce que la prochaine génération soit composée de citoyens du monde véritablement actifs. Cette lutte pour la décolonisation de l'éducation est essentielle dans tous les pays et pour tous les niveaux des systèmes éducatifs.

Lors de l'assemblée mondiale de la CME en 2015, il y a eu un accord pour renforcer l'implication des organisations dirigées par des jeunes et des étudiants ; cette motion correspond aux questions soulevées lors du tout premier **caucus des jeunes** de la CME lors de l'Assemblée mondiale au Népal en novembre 2018. Cette motion répond à ces évolutions et définit deux domaines importants dans lesquels les politiques de la CME doivent être renforcées afin de soutenir les mouvements de jeunes et d'étudiants.

## Recommandations

- a. Conformément à sa totale implication par rapport à l'ODD4, le mouvement de la CME doit s'engager de façon plus importante sur des questions clés de l'enseignement supérieur public.
- b. La CME doit soutenir explicitement la réalisation progressive de l'éducation gratuite à tous les niveaux et la suppression de la facturation des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur, financée grâce à une assiette fiscale étendue et plus progressive, des politiques de macro-économie d'expansion et la suppression de l'austérité.
- c. La CME doit s'opposer à la privatisation et la commercialisation dans et de l'enseignement supérieur (et tous les autres niveaux de l'éducation), en travaillant avec des mouvements plus larges de façon à remettre en question l'inclusion de l'éducation comme un service marchand dans les négociations de l'OMC et les processus associés.

- d. La CME doit appuyer les mouvements (qui comprennent des étudiants et des universitaires importants) qui appellent à la décolonisation du programme dans l'enseignement supérieur (et donc à tous les niveaux d'un système d'éducation).
- e. La CME doit réagir rapidement et étendre la solidarité active et le soutien aux mouvements de jeunes et d'étudiants qui fleurissent partout dans le monde, en luttant pour la justice dans l'enseignement supérieur.
- f. Toutes les coalitions nationales doivent inviter les organisations de jeunes, les mouvements universitaires et étudiants à intégrer la coalition et organiser des dialogues nationaux sur le moyen de parvenir à un enseignement supérieur gratuit et à la décolonisation du programme.

## Résolution 2018 sur le renforcement des liens entre les syndicats et les ONG : mesures en vue du renouvellement de notre mouvement

### Contexte

Il est reconnu que le partenariat entre les syndicats/associations professionnelles d'enseignants<sup>2</sup> et les ONG est un soutien fondamental du mouvement de la CME depuis sa fondation en 1999. Grâce à la présence de l'Internationale de l'Éducation au conseil d'administration de la CME, il a été exigé que les coalitions nationales intégrant la CME devaient comprendre des syndicats d'enseignants - en partant du principe qu'une plateforme nationale sur le droit à l'éducation ne serait pas crédible sans le personnel de première ligne activement représenté. Ceci s'est révélé un point fort clé de nombreuses coalitions nationales – associer le pouvoir conjoint des syndicats d'enseignants et des militants des ONG axées sur les droits – et a considérablement amélioré la légitimité du mouvement de la CME ;

Il faut rappeler que bon nombre des contestations antérieures au sein du conseil d'administration de la CME tournaient autour de la façon d'assurer une implication importante des syndicats d'enseignants. Cependant, ces dernières années, ce point est devenu moins important et alors que les syndicats d'enseignants sont toujours symboliquement membres de la plupart des coalitions, ils ne sont plus aussi activement engagés qu'auparavant. Ceci fait partie d'un processus plus large par lequel certaines coalitions se sont détachées de leurs membres, en affaiblissant les aspirations de construction d'un véritable mouvement social pour l'éducation.

Nous sommes convaincus qu'alors que nous approchons du vingtième anniversaire de la CME en 1999, un renouvellement du mouvement est nécessaire et urgent, en réaffirmant nos principes fondateurs et en redynamisant notre base. Dans certains cas, les coalitions nationales ressemblent davantage à des organisations, avec des secrétariats dominants qui sont détachés de leurs membres et dont les conseils d'administration ont peu de pouvoir. Certains coordinateurs nationaux sont devenus les seuls porte-parole de la société civile sur l'éducation et occupent les espaces politiques disponibles pour la société civile – plutôt que de rouvrir ces espaces à la participation des membres des coalitions.

Nous notons qu'une récente étude de l'Internationale de l'Éducation a observé que dans certains pays, les syndicats d'enseignants sont frustrés de ce manque de démocratie et de responsabilité. L'enquête de l'IE souligne la nécessité d'une meilleure organisation et d'une meilleure communication au sein des coalitions nationales, en tenant les syndicats et tous les membres informés et en les impliquant dans la prise de décisions et le positionnement politique de façon plus systématique. Évidemment, dans certains pays, les relations sont très positives avec une implication active des syndicats au sein des coalitions – mais il existe d'autres cas où les syndicats ont appelé, dans le cadre de l'étude, à une meilleure représentation dans les conseils d'administration des coalitions.

Nous reconnaissons que le renouvellement et la redynamisation du mouvement pour l'éducation de la CME impliqueront de reconstruire des pratiques démocratiques – en veillant à ce que les membres des coalitions soient activement impliqués dans le travail de la coalition et dans la représentation de la coalition. Ceci signifiera approcher les membres existants pour renforcer leur engagement, ainsi qu'approcher de nouveaux membres, en particulier les organisations dirigées par des jeunes, les syndicats d'étudiants, les mouvements

---

<sup>2</sup> Dans ce document, là où nous utilisons le terme Syndicats d'enseignants, il convient d'inclure les associations/organisations professionnelles qui représentent le personnel du secteur de l'éducation. L'Internationale de l'éducation, qui compte des membres représentant plus de 32 millions d'enseignants et de membres du personnel du secteur de l'éducation, est le meilleur point de référence pour clarifier la terminologie

des femmes, les organisations qui travaillent sur les droits à l'éducation inclusive, les organisations de personnes handicapées et autres mouvements sociaux pour qui l'amélioration du droit à l'éducation est une des priorités stratégiques. Ce renouvellement doit également impliquer une réouverture de l'espace pour un engagement sérieux et la représentation adéquate des syndicats d'enseignants dans le travail des coalitions nationales pour l'éducation.

Nous sommes convaincus que l'argument de la construction de coalitions inclusives et démocratiques sur le droit à l'éducation reste primordial. Collectivement, notre voix sera toujours plus forte et notre plaidoyer plus efficace si nous travaillons ensemble à la défense d'une éducation publique gratuite et de qualité. Nous devons être unis pour contrer ensemble les menaces grandissantes qui pèsent sur l'éducation publique gratuite et de qualité et la profession enseignante. Des processus agressifs de privatisation de l'éducation sont en cours dans de nombreuses parties du monde – bien pires que ce qui avait été envisagé en 1999 - et nous devons contrer ces forces, de façon directe et urgente. Nous devons rétablir la confiance dans le financement et la prestation de l'éducation publique – et créer de nouveaux liens, par exemple avec les défenseurs de la justice fiscale. Avec d'autres, nous avons travaillé à l'établissement d'un Objectif de développement durable sur l'éducation (ODD4) inclusif et ambitieux – en résistant à ceux qui faisaient la promotion d'un programme étroit - mais pour que ceci soit mis en pratique, il faudra des efforts de collaboration continus à différents niveaux, en créant un mouvement intimement lié et inclusif aux niveaux local, national, régional et mondial.

Nous reconnaissons que les points forts des différents acteurs au sein d'une coalition sont souvent complémentaires. Les syndicats d'enseignants ont une structure de prise de décisions transparente, compétente et démocratique qui vient de la représentation de leurs membres - et ont des structures de responsabilité et une légitimité très différentes de celles des ONG dont les modèles de responsabilité sont souvent moins clairs. La séparation des structures politique et exécutive des syndicats est souvent mal comprise des ONG – et les structures de prise de décisions des ONG, bien que souvent plus rapides et plus souples, ne sont pas toujours transparentes ni cohérentes, ce qui ne permet pas aux syndicats de bien savoir comment entamer un dialogue. Les syndicats ont une palette de tactiques et d'approches politiques différente de la palette de programmes, de politiques et de méthodes de lobbying généralement utilisée par les ONG. Il existe différents cadres, points de référence, différentes capacités et ressources. Pourtant, toutes ces différences peuvent être des forces lorsqu'elles sont réunies de façon créative à la poursuite d'objectifs communs au sein d'une coalition nationale forte pour l'éducation.

Nous reconnaissons que la collaboration dans une coalition n'est jamais facile. Nous devons un juste équilibre entre une petite ONG avec quelques employés et un syndicat d'enseignants par circonscription comptant des centaines de milliers de membres. Dans certains pays, la frustration et le désengagement des syndicats d'enseignants et d'autres membres ont transformé les coalitions en organisations surtout dirigées par un secrétariat. Dans plusieurs des situations les pires, les coalitions nationales se sont presque complètement détachées de leurs membres et ont été capturées par ceux qui ne partagent pas une vision cohérente de l'éducation publique axée sur les droits.

À l'approche du vingtième anniversaire de la CME, nous sommes certains qu'il est temps de remédier à cela et de rénover la nature représentative de toutes les coalitions de membres de la CME, en renforçant notre mouvement pour les batailles à venir.

### **L'Assemblée mondiale de la CME mandate la CME au niveau mondial**

- Pour lancer un **processus de renouvellement des membres** pour l'année du vingtième anniversaire, en appelant toutes les coalitions et les membres à renouveler leur engagement par rapport à la vision et la mission de la CME et à sa constitution et à renouveler/étendre leur propre adhésion.

- Pour **engager des ressources importantes** pour une consultation plus large des membres et davantage dirigée par les membres.

#### **L'Assemblée mondiale de la CME demande aux membres des coalitions nationales**

- De lancer un **processus de sensibilisation des membres actifs** – en cherchant de nouveaux membres dans les organisations de jeunes et d'étudiants, les mouvements de femmes, les organisations de personnes handicapées, les organisations qui travaillent sur l'éducation inclusive et les droits des personnes handicapées, les réseaux de justice fiscale – et les syndicats d'enseignants s'ils ne sont pas déjà membres
- De lancer un **processus de dialogue avec les syndicats d'enseignants nationaux** sur la façon de renforcer leur implication dans le travail de la coalition nationale, en veillant à ce qu'ils aient une représentation équitable dans les organes de gouvernance et de prise de décisions ;
- D'entreprendre un **examen de l'implication des membres** dans la coalition, en cherchant à s'assurer que le secrétaire ouvre un espace aux autres dans le cadre des processus politiques nationaux clés (par ex., pour que la représentation dans le « Groupe d'éducation local » implique au minimum le coordinateur, les syndicats d'enseignants et au moins trois membres de la coalition nommés lors de l'AG (avec un processus similaire pour d'autres espaces clés)
- D'encourager une rotation responsable de la direction des coalitions
- D'**organiser une assemblée avec tous les membres** concentrés sur un programme de renouvellement du mouvement national pour l'éducation.

#### **L'Assemblée mondiale de la CME demande aux membres des ONG**

- De **reconnaître le rôle unique des syndicats d'enseignants** et d'être des défenseurs actifs de leur engagement entier dans les coalitions nationales pour l'éducation et les espaces politiques clés – en l'absence de syndicats d'enseignants, toujours demander les raisons de leur absence.
- De **collaborer avec les syndicats pour résister au rétrécissement de l'espace politique** et de plaider en faveur des droits de tous les travailleurs du secteur public à se syndiquer.

#### **L'Assemblée mondiale de la CME invite les syndicats d'enseignants**

- À **entamer un dialogue constructif** avec la coalition nationale pour l'éducation, en cherchant à réaffirmer les engagements, définir de nouvelles façons de travail ou se réengager sur de nouveaux mandats en cas de désengagement.
- À parler ouvertement des difficultés de la représentation et de la prise de décisions dans une coalition et à **trouver de nouvelles solutions constructives** adaptées au contexte national.

**Résolution 2018 sur la modification de la résolution politique A de 2015 : « Actualisations du cadre politique de la CME »**

Toutes les parties : Aligner toutes les parties de ce cadre à la langue et aux objectifs des ODD

**Explication :**

À la suite de l'Assemblée mondiale de la CME de 2015, les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés sous forme de programme mondial à la fois par les gouvernements et la société civile. Le cadre politique de la CME reflète également les objectifs politiques fixés dans le cadre en vue d'agir ; cependant, il faut explicitement aligner les objectifs des ODD sur le cadre politique en termes de cibles, de définitions et de rapports avec les autres ODD, ainsi que sur la composante partenariat de l'ODD 4 avec d'autres ODD tels que l'ODD 5, etc.

Cet alignement comprend également l'intégration de normes minimales ainsi que l'utilisation de la nomenclature contenue dans le cadre d'action pour l'ODD 4.

**Résolution 2018 de modification de la résolution politique de 2015 B : « Protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés »**

Paragraphe 4 : Dans « ...que le gouvernement adhère officiellement aux « Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés », ajouter « et signer la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ».

**Explication :**

En cas d'accord sur les « Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés » en vue de démilitariser les écoles et les établissements d'enseignement, il est conseillé que les gouvernements signent la Déclaration sur la sécurité dans les écoles de façon à mettre en œuvre des mesures concrètes pour éviter de faire des écoles des lieux de conflit durant des conflits. Des écoles sûres diffusent des informations vitales, atténuent l'impact psychosocial de la guerre et peuvent protéger les enfants contre le trafic, la violence sexuelle et le recrutement par des groupes armés. Les interruptions dans l'éducation peuvent compromettre le retour à l'école des enfants déscolarisés, même lorsque les écoles sont rouvertes et, à plus long terme, peuvent avoir des répercussions sur les revenus individuels et sur la capacité d'un pays à se reconstruire.<sup>3</sup>

La motion de politique B de 2015 indique désormais ce qui suit :

« Protection des acteurs de l'éducation, des communautés et des établissements d'enseignement contre l'utilisation militaire durant les conflits armés et lors de la militarisation des territoires en temps de paix. »

Original proposé en espagnol :

Proteger a actores educativos, comunidades e instituciones educativas, del uso militar durante los conflictos armados y durante militarizacion de regiones en tiempos de paz.

**Notes de la CME :**

1. En référence aux anciennes motions adoptées de l'Assemblée mondiale de la CME sur les « Attaques de l'éducation, des enseignants et des étudiants » (2011), il convient maintenant de veiller, grâce à un texte de motion, à ce que l'ensemble des étudiants, enseignants, écoles et universités soient protégés de l'utilisation militaire durant des conflits armés.
2. Ces dernières années, le nombre et la gravité des attaques dirigées contre l'éducation, les étudiants et les écoles ont augmenté. Selon la Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA), entre 2005 et 2014, des forces armées nationales et des groupes armés non étatiques, des forces multinationales, et même des gardiens de la paix ont utilisé des écoles et des universités dans au moins 25 pays lors de conflits armés, notamment : Afghanistan, Birmanie, Colombie, Côte-d'Ivoire, Géorgie, Inde, Irak, Israël/Palestine, Kenya, Libye, Mali, Népal, Ouganda, Pakistan, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Thaïlande, Ukraine et Yémen. Des bâtiments éducatifs ont été

---

<sup>3</sup>[http://protectingeducation.org/sites/default/files/documents/questions\\_and\\_answers\\_on\\_the\\_safe\\_schools\\_declaration\\_fr.pdf](http://protectingeducation.org/sites/default/files/documents/questions_and_answers_on_the_safe_schools_declaration_fr.pdf)

utilisés comme baraquements pour héberger des soldats/combattants, comme bases pour monter des opérations de sécurité, comme positions de combat, prisons ou centres de détention, centres d'interrogatoires, centres de torture, terrains d'entraînement pour les soldats et lieux de stockage d'armes. Des écoles ont également été utilisées pour endoctriner, recruter et former des étudiants. Lorsque des établissements éducatifs sont utilisés à des fins militaires, le droit à l'éducation est violé, les étudiants et le personnel éducatif sont mis en danger et les sociétés et les personnes sont gravement et durablement endommagées. Le conflit limite les possibilités éducatives pour des millions d'étudiants dans le monde, et les attaques contre l'éducation sont une tactique courante de conflit qui exige une réponse concertée au niveau du pays et au niveau international.

3. Ces deux dernières années, la GCPEA (Coalition mondiale sur la protection de l'éducation contre les attaques) a travaillé avec des ministres des affaires étrangères, de la défense et de l'éducation, ainsi que des militaires du monde entier, afin d'élaborer de nouvelles normes internationales, connues sous le nom de Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés. Ces lignes directrices, lancées à Genève le 16 décembre 2014, pressent les parties des conflits armés à ne pas utiliser les écoles et les universités à quelque fin de que ce soit en faveur de l'effort militaire. Alors qu'il est reconnu que certaines utilisations ne seraient pas contraires à la loi sur le conflit armé, toutes les parties doivent s'efforcer d'éviter d'empiéter sur la sécurité et l'éducation des étudiants, en utilisant les Lignes directrices comme guide d'une pratique responsable.

**La CME appelle et s'engage à :**

- a. Ce que les gouvernements adhèrent officiellement aux « Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés » et signent la Déclaration sur la sécurité dans les écoles d'Oslo de 2015.
- b. Ce que les gouvernements mettent en œuvre les lignes directrices dans leur propre doctrine militaire, leurs politiques et leurs formations, conformément à la résolution 2143 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui encourage les gouvernements à adopter des mesures concrètes pour prévenir l'utilisation militaire des écoles.
- c. Ce que des groupes de travail nationaux sur le mécanisme mené par les Nations Unies d'observation et de traitement des violations graves contre les enfants en situation de conflit armé améliorent l'observation et le traitement des attaques contre les écoles, les étudiants, les enseignants et autres personnes des écoles (personnes protégées) ; des menaces d'attaques contre les personnes protégées ; et des actions par les parties du conflit qui entravent l'accès des enfants à l'éducation, notamment l'utilisation militaire des écoles, conformément à la demande du Conseil de sécurité dans sa résolution 1998 de juillet 2011.
- d. Ce que les ministres et acteurs concernés des pays où des attaques contre l'éducation ont lieu établissent des mesures préventives, par exemple des systèmes d'alerte, ainsi qu'un système de réponse rapide aux attaques. Les organisations internationales doivent apporter leur soutien à ces efforts.

## Résolution 2018 sur la censure pour les enseignants

La 6ème Assemblée mondiale de la Campagne mondiale pour l'éducation, qui a réuni les représentants de 87 pays à Katmandou, au Népal, du 16 au 18 novembre 2018, réaffirme son engagement par rapport au Droit à l'éducation pour tous, et au renforcement des démocraties capables de réaliser les droits à la participation, la liberté d'expression et d'association.

Nous avons constaté, à de nombreuses reprises, que ces gouvernements et mouvements contestaient, en se basant sur l'union de l'ultraconservatisme et le néolibéralisme, des lois, politiques et pratiques éducatives, ainsi que le contenu pédagogique des systèmes éducatifs, ce qui a un impact important sur la réalisation du droit à l'éducation et la promotion de reculs graves.

Quant au néolibéralisme, plusieurs formes de privatisation des écoles et des systèmes éducatifs sont encouragées, alors que l'ultraconservatisme des gouvernements et des mouvements a attaqué les points de vue sur la pluralité pédagogique, la liberté de programmes, les identités sexuelles et l'égalité des orientations sexuelles, en plus de celles des minorités ethnico-raciales, tout en favorisant le militarisme de l'éducation.

Dans le cadre d'une stratégie politique, les défenseurs de l'ultra-conservatisme ont encouragé la censure des enseignants par les étudiants et les familles, une pratique qui se répand de plus en plus largement. Par exemple, au Brésil, via le mouvement « Escola sem Partido », et en Allemagne, sous la direction du parti d'extrême droite « Alternative pour l'Allemagne », les étudiants sont encouragés à filmer leurs cours et à les publier sur les réseaux sociaux, en accusant injustement les enseignants de prosélytisme idéologique, de scientisme et d'encouragement de la sexualisation des enfants et des jeunes, en affirmant qu'ils favorisent ce qu'ils appellent « l'idéologie du genre », un concept fallacieux introduit par les fondamentalismes religieux.

Par conséquent, les enseignants sont persécutés et ont peur d'enseigner ; le processus d'enseignement et d'apprentissage est donc impacté de façon négative, car la libre circulation de la pensée et le débat sont compromis, alors que l'obscurantisme, le chauvinisme et d'autres formes de discrimination gagnent du terrain et alors que les principes démocratiques sont bafoués.

Cette Assemblée appelle les États à résister à ces tendances répressives et à réfuter ces pratiques de persécution et de violation des droits humains, dont le contrôle est le principe et la finalité. L'éducation doit être publique, gratuite, laïque, inclusive et de qualité pour tous, capable de défendre la citoyenneté et la collaboration pour la pleine réalisation de tous les peuples.

**Résolution 2018 sur la représentation des organisations internationales et régionales dirigées par des jeunes au conseil d'administration**

**Cette Assemblée note :**

1. Il y a actuellement 1,8 milliard de jeunes, ce qui représente un quart de la population mondiale.
2. Que la Campagne mondiale pour l'éducation a déjà reconnu la nécessité de représenter et d'inclure les mouvements dirigés par les jeunes dans ses structures.
3. Que chacun des autres ensembles comprenant la Campagne mondiale pour l'éducation est représenté par deux sièges au conseil d'administration.
4. Que la modification déjà adoptée par cette Assemblée mondiale stipule qu'un siège soit attribué aux organisations internationales et régionales dirigées par les jeunes.
5. Qu'il y a actuellement une seule organisation membre de cet ensemble.
6. Que les dispositions de la constitution ne permettent pas de modification supplémentaire au cours de l'Assemblée mondiale.

**Cette Assemblée pense :**

1. Que la voix et l'action des jeunes sont puissantes, en particulier si on leur donne du pouvoir sur leur propre avenir.
2. Que la réalisation réussie des ODD, et en particulier de l'ODD4, dépend du plein engagement des jeunes.
3. Qu'il doit y avoir une parité entre les organisations internationales et régionales dirigées par les jeunes et tous les autres ensembles qui composent la CME.

**Cette Assemblée résout :**

- a. De mandater le conseil d'administration pour rédiger un amendement à la constitution afin d'augmenter la représentation au conseil d'administration des organisations internationales et régionales dirigées par les jeunes pour passer de un à deux sièges, augmentant ainsi la taille totale du conseil pour passer de 15 à 16 personnes.
- b. QUE CET AMENDEMENT DOIT INCLURE L'EXIGENCE QUE LES DEUX REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES DIRIGÉES PAR LES JEUNES PUISSENT NE PAS ÊTRE ÉLUS DE LA MÊME RÉGION.
- c. De mandater le conseil d'administration pour convoquer dès que possible une Assemblée mondiale virtuelle ou autre mécanisme approprié afin d'approuver cet amendement constitutionnel.

- d. De mandater le conseil d'administration pour davantage engager et soutenir d'autres organisations dirigées par des jeunes, de façon à ce que ce siège supplémentaire puisse être occupé dès que possible.